

Vendredi 24 juillet 2015, 10h00 - 12h00  
Comité de pilotage – Véloroute Gex-Ferney, CCPG

Comité de pilotage constitué des représentants (politiques et services techniques) des différentes communes concernées, du département, du Cern, de Terrinov, d'un représentant des agriculteurs, de la CCPG, des amis de la réserve naturelle.

APiCy est représenté par P. Quaglia.

La réunion est présidée par M. Obez, vice-président de la CCPG en charge des transports et maire d'Ornex.

Cette réunion est la deuxième du comité de pilotage. Il y a déjà eu deux ou trois réunions techniques auxquelles l'association a toujours participé.

Les objectifs de la réunion sont de :

- passer en revue les contraintes foncières du tracé déjà validé en phase 1, à l'exception du tracé dans Ferney-Voltaire, toujours en attente d'une validation officielle
- définir les grands choix d'aménagement sur le parcours.

M. Obez mentionne que la variante passant par Versonnex ne fait plus partie de ce projet de Véloroute.

La société SCE qui est en charge de l'étude technique fait une présentation. Dans la première partie sont discutés les choix d'aménagements. Après une petite discussion, il est décidé que le revêtement de la chaussée sera en enrobé sur tout le parcours. Pour l'éclairage, il est convenu de n'éclairer qu'une petite partie du parcours, dans les intersections dangereuses et à proximité des écoles. L'éclairage sera piloté pour un moindre impact (allumage commandé par détection de luminosité). APiCy demande s'il est possible de mettre des éléments réfléchissants, qui semblent un bon compromis pour éviter l'éclairage. APiCy et la DST de la commune d'Ornex signalent aussi une étude très récente sur l'impact de l'éclairage sur la biodiversité<sup>1</sup>, qui fait des recommandations sur les sources lumineuses, et pourrait donc orienter le choix vers des sources à moindre impact (à définir avec le SIEA et la commune de Cessy, qui n'a pas délégué sa compétence électricité).

Le balisage devra être cohérent sur tout le parcours. Une signalétique reprenant les «standards» des véloroutes est proposée, il faut que la CCPG définisse ce qu'elle souhaite (logo, type du support, etc.).

Les aménagements en intersections sont également présentés. Les solutions proposées par SCE sont retenues. Les accès à la véloroute seront protégés par des demi-barrières permettant l'accès des agriculteurs (clé), qui n'empêchent pas l'accès des deux-roues motorisés, mais laissent passer tous les types de cycles (tandem, remorques, vélo-cargos, vélomobiles).

Ensuite sont passés en revue chacune des sections de la véloroute, avec une discussion sur les «points durs» et une vue générale de l'aménagement. Une fois de plus, il n'y a aucun représentant de la commune de Ferney-Voltaire (ils n'ont participé à aucun copil), les choix sur cette commune ne peuvent donc pas être validés. La section qui se trouve dans le territoire d'aménagement de Terrinov est validée, avec la réserve des négociations à prévoir avec Provincia pour le passage le long du supermarché Carrefour. Le représentant du Cern signale que celui-ci est défavorable à la variante de Cessy, près des bâtiments du Cern. En effet, des travaux d'extension sont prévus, avec un développement des bâtiments et de nombreuses circulations de camions sur le chemin du milieu. Il semble pourtant que ce tracé avait déjà été validé. Il faudra donc le

---

1 [http://www.anpcen.fr/?id\\_rub=1&id\\_ss\\_rub=127&id\\_actudetail=120](http://www.anpcen.fr/?id_rub=1&id_ss_rub=127&id_actudetail=120)

retravailler dans le cadre du «comité quadripartite». Une solution doit être trouvée car sur ce tronçon il ne semble pas possible de trouver un trajet alternatif.

A l'entrée dans Ornex, il est envisagé un échange de terrain avec les agriculteurs, pour restituer un chemin actuellement pas utilisé, en échange d'une bande de terre actuellement cultivée sur laquelle passera la voie verte. Cela permettra de limiter la perte de terres agricoles.

Sur les sections de la voie verte en bordure de RD1005, il est décidé de faire la séparation avec la chaussée à l'aide de petites haies plutôt qu'avec des barrières.

Sur les autres sections, pas de remarque particulière.

Les mandataires présentent ensuite un premier chiffrage de la réalisation, détaillé par commune, et qui prend en compte tous les coûts (acquisitions foncières, infrastructures, etc.). Le montant total est d'environ 1.7 M€.

Pour le moment, la question du financement et de la réalisation ne sont pas tranchés. À notre avis (APiCy), la meilleure solution serait que la CCPG prenne la maîtrise d'ouvrage du projet. Cela permettrait de garantir une réalisation dans un délai correct, et cohérente sur tout le parcours. La CCPG est également mieux outillée que les communes pour trouver des financements complémentaires (département, région, agglomération, etc.).